



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr**

**CONGRES ANNUEL de L'USP
24, 25 et 26 mars 2017 à Poitiers**

Motion

**INDEPENDANCE PROFESSIONNELLE
ET SOUTIEN AUX MEDECINS DE LA SANTE AU TRAVAIL**

L'U.S.P., réunie en congrès à Poitiers les 24, 25 et 26 mars 2017, rappelle son attachement au principe fondamental d'indépendance des pratiques professionnelles pour tous les médecins, quel que soit leur statut et leur mode d'exercice, et particulièrement pour les médecins de la santé au travail, dont la fonction première est de protéger la santé des travailleurs et de prévenir la souffrance au travail.

L'U.S.P. s'étonne qu'un ordre professionnel puisse s'arroger le droit de pénaliser financièrement un médecin qui n'a fait l'objet d'aucune condition pénale ou civile.

L'U.S.P. exige que ces sanctions injustes soient annulées et demande au Conseil National de l'Ordre des Médecins et à son président de confirmer son engagement pour la défense de l'indépendance professionnelle, conformément à l'article 5 du Code de déontologie.